



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 46319

### Texte de la question

M. Gaëtan Gorce alerte M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les défaillances du registre des métiers (ROME). Il semblerait que celui-ci n'ait pas été mis à jour depuis 1993. Il en résulterait que des personnes bénéficiant de formations spécifiques à certains métiers, comme par exemple « diagnostiqueur immobilier », formation proposée à l'issue d'un CIE, ne peuvent accéder aux offres d'emplois disponibles. Il lui demande donc si cette situation ubuesque ne mériterait pas d'être rapidement corrigée.

### Texte de la réponse

Le répertoire opérationnel des métiers (ROME) a notamment pour finalité d'uniformiser dans une nomenclature commune les différents métiers et permettre ainsi aux demandeurs d'emploi et aux entreprises d'améliorer leur recherche. À cet égard, une série d'éléments sont déterminés et explicités pour chaque métier référencé : compétences de base, compétences associées, spécificités au niveau du domaine d'intervention, des publics concernés ou des techniques employées, conditions de travail, etc. Face à l'évolution du marché du travail et à l'émergence de nouveaux métiers, il est apparu que des activités et des compétences n'étaient pas répertoriées dans la dernière version disponible, datant de 1993. Aussi, une nouvelle version du ROME a été préparée et sera mise en place à compter du 14 décembre 2009. L'arborescence du répertoire a été revisitée dans une optique thématique, et les fiches ont été articulées autour d'un coeur de métier. En outre, une nouvelle identification des compétences et des activités apparaît, et des degrés de mobilité clairs et identifiables sont désormais introduits. Enfin, des intitulés génériques permettent d'identifier des regroupements de métiers proches et évitent toute confusion avec les appellations. Indépendamment de la réforme de cet instrument, il convient de préciser que dans le cadre de ses activités de placement, Pôle emploi permet aux demandeurs d'emploi de déposer leur curriculum vitae en ligne et aux employeurs leurs offres d'emploi. L'organisation et les rubriques du Site internet dédié ont pour objectif de permettre aux candidats autant qu'aux recruteurs de mettre en avant les éléments les plus variés, et notamment les qualifications professionnelles, l'acquisition d'expérience ou la maîtrise de compétences spécifiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gaëtan Gorce](#)

**Circonscription :** Nièvre (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46319

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Emploi

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le** : 7 avril 2009, page 3239

**Réponse publiée le** : 19 janvier 2010, page 593